



# Ville de Lucciana

## A Casa Cumuna

### ARRETE CDV 2025/004 du 18 février 2025

#### PORTANT RESTRICTION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION DES VEHICULES STRADA DI U STAGNU - COMMUNE DE LUCCIANA

Le Maire de la commune de Lucciana,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions

Vu la loi n° 91-428 du 13 mai 1991 portant statut de la Collectivité Territoriale de Corse,

Vu le décret n° 92-1302 du 15 décembre 1992, relatif à l'entrée en vigueur des dispositions de la loi n°91-428 du 13 mai 1991 portant statut de la Collectivité Territoriale de Corse,

Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre Deuxième, quatrième, huitième parties) approuvée par l'arrêté interministériel sur la signalisation temporaire approuvée le 5 juillet 1974 modifiée par les arrêtés des 21 /09 /1981, 30/12/1986 et 16/02/1988,

Vu le décret n° 92-1352 du 24 décembre 1992, relatif aux modalités de transfert à la Collectivité Territoriale de Corse,

Vu le décret n° 86-745 du 14 mars 1986, relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du code de la route,

Vu le Code de la route et notamment les articles R411- 7 à R411- 9, R411-18 à R411-24, R413-1 à R413-16,

Vu la demande en date du 18 février 2025, formulée par SARL AGOSTINI.





## ARRETE

Considérant que les travaux à réaliser en vue d'effectuer une tranchée d'enfouissement de HTA Projet SACOI, comptent tenu des risques liés à ces travaux tant pour la sécurité des usagers de la route que pour les ouvriers de l'entreprise, nécessite au droit du chantier la mise en place d'une circulation alternée, gérée par feux ou manuellement.

**ARTICLE 1 :** La circulation des véhicules sera règlementée sur le Strada di u Staganu au droit du chantier, du 18/02/23 jusqu'à l'achèvement des travaux, le dépassement de tous les véhicules est interdit.

La vitesse sera limitée à 30 km heures au droit du chantier.

La SARL AGOSTINI aura la charge de la signalisation règlementaire de son chantier et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

Le présent arrêté pourra être annulé à tout moment sur constatation d'un défaut de signalisation.

**ARTICLE 2 :** La signalisation sera conforme à la réglementation en vigueur à la date du présent arrêté.

La présente autorisation n'est donnée que sous réserve des droits des tiers et des règlements en vigueur.

**ARTICLE 3 :** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

### **ARTICLE 4**

- Le Directeur General des Services de la Mairie de Lucciana,
- Monsieur le Colonel, commandant le groupement de gendarmerie de la Haute-Corse, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Le Maire,

Joseph GALLETTI



## Demande d'arrêt de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7  
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

### Gestionnaires des réseaux routiers

**Le demandeur** Particulier  Service public  Maître d'œuvre ou conducteur d'opération  Entreprise

Nom : SARL AGOSTINI N & CIE Prénom :  
Dénomination : SARL AGOSTINI N & CIE Représenté par : AGOSTINI OLIVIER  
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : Route du stade François Monti  
Code postal 2 0 6 2 0 Localité : BIGUGLIA Pays : FRANCE  
Téléphone 0 6 2 3 2 3 2 2 5 2 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :  
Courriel : sarlagostini.n@wanadoo.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :  
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :  
Code postal Localité : Pays :  
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :  
Courriel : @

### Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°  
Hors agglomération  En agglomération   
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +  
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : Route du Musée  
Code postal 2 0 2 9 0 Localité : LUCCIANA

### Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui  Non  Si oui indiquer la référence :  
Description des travaux : Enfouissement HTA Projet SACOI  
Date prévue de début des travaux : 1 8 0 2 2 0 2 5 Durée des travaux (en jours calendaires) : 9 0

### Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 9 0 Date de début de réglementation 1 8 0 2 2 0 2 5  
Restriction sur section courante  Restriction sur bretelles   
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation  Sens des Points de Repères (PR) croissants   
Sens des Points de Repères (PR) décroissants  Fermeture à la circulation   
Basculement de circulation sur chaussée opposée   
Circulation alternée : Par feux tricolores  Manuellement   
Restriction de chaussée :  
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU)  Empiètement sur chaussée  largeur de voie maintenue  
Suppression de voie  nombre de voie(s) supprimée(s) 0 2

Interdiction de :

**Circuler**

Véhicules légers   
poids lourds

**Stationner**

véhicules légers   
poids lourds

**Dépasser**

véhicules légers   
poids lourds

Vitesse limitée à :   km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

.....  
.....  
.....

Autres prescriptions :

.....  
.....  
.....

**La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :**

Le demandeur  Une entreprise spécialité

Nom : ..... Prénom : .....

Dénomination : ..... Représenté par : .....

Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : .....

Code postal      Localité : ..... Pays : .....

Téléphone         Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel : .....@.....

**Pièces jointes à la demande**

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000<sup>ème</sup>  Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500<sup>ème</sup>  Schéma de signalisation

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000<sup>ème</sup>

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : ... Le : 1 4 0 2 2 0 2 5

Nom : AGOSTINI Prénom : OLIVIER Qualité : GERANT